

Engagements du Parc

L'un des critères déterminant un séjour Classe Parc est la présence durant le séjour d'intervenants spécialisés : animateur nature et/ou intervenants locaux connaissant bien le terrain, ainsi que des rencontres avec des élus et/ou techniciens du Parc.

- Accompagnement pédagogique :

L'accompagnement pédagogique est assuré par Sylvène Grandjean, chargée de mission éducation au territoire du Parc de Chartreuse et le garant du centre de vacances.

- Intervention avant et durant le séjour

Une intervention de présentation du Parc avant le séjour peut être assurée par Sylvène Allard (sous réserve d'accord préalable et de disponibilité). Cette intervention n'est pas facturée au centre dans le cadre d'une Classe Parc. Dans le cadre de certains thèmes, et sous réserve d'accord préalable et de disponibilité, certains chargés de mission du Parc peuvent intervenir au cours d'un séjour Classe Parc.

- Aide financière

Le Parc peut participer aux interventions d'animation à hauteur de :

- . 350 € TTC pour un séjour de 5 jours
- . 300 € TTC pour un séjour de 4 jours
- . 250 € TTC pour un séjour de 3 jours.

Aide financière versée au Centre sur facture et déduite de la facture faite par les centres aux établissements scolaires.

- Fourniture de documents

Assistance des chargés de mission pour la fourniture de documents et d'informations.

Pour mémoire : mallette pédagogique, jeu du hibou, DVD « La forêt de montagne », kit pédagogique « Chartreuse en poche » mis à disposition au centre.